



Mairie de Thennes : 16, rue des Écoles - 80110 Thennes

Tél-Fax : 03 22 42 20 74

email : mairie@thennes.fr et site internet : www.thennes.fr

Permanences publiques du secrétariat :

Le mardi de 16 h à 18 h 30, le jeudi de 10 h à 12 h ou sur R.D.V à : secretariat@thennes.fr



Permanence du Maire et/ou Adjoint : **Mardi de 16 h 30 à 17 h 30 et sur RDV**

Monsieur le Maire de Thennes,		
Madame, Monsieur, les Adjoint		
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,		
Monsieur le Président et les Membres du C.L.A.T,		
Madame la secrétaire de mairie,		
Le personnel communal,		

Vous souhaitez une



Conseils municipaux du 23 mai, 19 septembre et du 12 décembre 2018

Création d'un emploi permanent à temps plein et approbation du tableau des effectifs

A l'unanimité les élus décident d'accepter les propositions du maire concernant le recrutement de M. Sylvain DELIENS et approuvent le tableau des effectifs créant le poste en filière technique d'un adjoint territorial de deuxième classe.

La suppression du poste de M. Mangot Patrick, décédé, a également été actée.

Décision modificative du budget pour l'achat de matériel roulant

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'achat d'un véhicule et d'une remorque pour les besoins de la commune. La dépense n'étant pas prévue au budget 2018, une décision le modifiant est obligatoire.

Le véhicule neuf a été acheté en ligne pour une valeur de 10130 €.

Prestations de la CCALN

Avec la fusion des communautés de communes du Val de Noye et de Moreuil, le tarif des prestations effectuées dans les communes a été réactualisé afin que les tarifs appliqués soient identiques. Il en résulte une augmentation importante, par exemple, le coût de l'heure de tonte pour les communes de l'ex-CCALM a été doublé...

Les élus autorisent unanimement M. le Maire à signer la nouvelle convention.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
Pour la troisième fois en 10 ans, M. le percepteur demande à la municipalité de recouvrer les impayés d'un ancien locataire du logement communal.

Les élus autorisent M. le maire à émettre un mandat de 1886,32 € en espérant que ce soit le dernier...

La dépense n'étant pas non plus prévue au budget, elle a fait l'objet d'une décision modifiant le budget 2018.

Participation citoyenne

Les élus refusent pour le moment d'adhérer au dispositif de participation citoyenne proposé par la gendarmerie. M. le maire faisant valoir qu'il n'est pas assez accompagné lorsque la nécessité s'impose notamment aux Eaux Bleues de mai à septembre.

Qui brave les interdits s'autorise tout et cela en toute impunité. L'indiscipline de certains utilisateurs de ce site remarquable et la permissivité qui leur est accordée est mal acceptée.

Protection des données

La collectivité doit veiller à ce que les données personnelles des administrés collectées soient protégées.

A cet effet, les élus ont décidé, à l'unanimité, d'adopter la proposition gratuite de « Solutions Citoyennes » qui formera le Délégué à la Protection des Données (DPO).

Création de la commune nouvelle « Trois rivières »

L'assemblée donne son accord quant à la fusion des trois communes de Pierrepont sur Avre, Contoire-Hamel et Hargicourt qui quittent également la CCALN pour rejoindre le 1^{er} janvier la communauté de communes du Grand Roye.

Conservatoire Naturel des Sites de Picardie

En première lecture et en conseil municipal du 19 septembre, les élus ont refusé la convention proposée par le CNSP estimant que leurs actions et promesses n'avaient pas été véritablement tenues notamment sur le site du « Grand Marais » dit des « Eaux Bleues ».

Des améliorations ont été apportées à la convention concernant justement la protection du site des « Eaux Bleues » et en relecture du CM du 12 décembre, cette nouvelle convention a été votée.

La commune de Bertheaucourt a acté de son côté la convention, le site étant en indivision.

Les arrêtés municipaux n'étant pas respectés, les maires étudient la possibilité de solliciter un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB) qui permettrait de remettre un peu d'ordre et de discipline aux Eaux Bleues.

CCALN, modifications statutaires

A l'unanimité, les élus acceptent le projet de la CCALN modifiant les compétences obligatoires et facultatives de l'intercommunalité. www.avrelucenoye.fr pour en savoir plus.

Renouvellement baux fermiers

A l'unanimité, les élus reconduisent les baux arrivés à terme concernant des parcelles situées aux Vignes, Terrière, Gavrel et au Marais (avenant) exploités par M. Patrick Pillon. Mme Pillon ne prenant pas part au vote.

Équipement salle des fêtes

Achat unanime d'un four électrique 10 niveaux, d'une chambre froide et d'un comptoir réfrigéré et modification de la hotte existante pour un coût de 10 000 €, dépense prévue au budget 2018.

Indemnité de conseil du receveur

Accord unanime pour 252,05 €

Subvention coopérative scolaire

100 € votés unanimement.

Location salle des fêtes

Tarifs pour les nouveaux réservants et dès le 12 décembre 2018 :

260 € avec vaisselle pour les Thennois et 530 € pour les extérieurs.

Chèque de caution : 1000 €.

Enquête Publique (SAGE) : Le Maire informe les élus d'une nouvelle enquête publique du 03 décembre au 08 janvier 2019 concernant le Schéma d'Aménagement et la Gestion des Eaux « Somme aval et cours d'eau côtiers ».

Plus d'infos sur www.thennes.fr et panneau d'affichage extérieur.

Questions et informations diverses

Don de 50 € au profit de la commune par la société de chasse en plaine (M. B. Taquet) pour le prêt d'un local.

Don de 80 € de M. Henri Delahaye au profit de la commune (salle des fêtes pour deuil).

Beffroi de l'église : M. le maire donne le compte-rendu des visites annuelles qui atteste que l'état de la charpente qui retient les cloches est déplorable, les cloches ne sont plus mises en volée et ont été rendues fixes depuis de nombreuses années.



Église : M. le Maire fait part aux Élus Thennois des plus vifs remerciements de M. Becquart, référent communal de l'église, concernant l'installation de radiants électriques en lieu et place des vieux radiateurs à gaz. Les remerciements s'adressent également aux Élus Bertheaucourtois.

DETR 2019 (Dotations d'État des Territoires Ruraux) : Pour information et consultation des élus, le Maire présente les nouvelles dispositions de demande de subventions DETR pour l'année 2019. Il demande aux élus de réfléchir sur les aménagements possibles au sein de la commune et notamment la construction d'un local communal afin de stocker matériel, produits d'entretien, véhicule, remorque et ainsi libérer un espace à l'employé communal pour effectuer des travaux de bricolage. Le sujet sera à nouveau abordé lors d'un prochain Conseil.

M. le maire rappelle également que depuis plus de 10 ans, une moyenne de 100 000 €/an est affectée à l'investissement et que l'état actuel des finances locales, malgré la baisse des dotations, est satisfaisant. La voirie communale, après les travaux d'assainissement collectifs, fera l'objet de dépenses très importantes que la commune devrait pouvoir financer.

Si l'état du patrimoine immobilier municipal est malheureusement inquiétant dans beaucoup de communes, les élus Thennois ont fait un effort particulier pour la remise en état des biens communaux ; la façade arrière du bâtiment école-mairie reste néanmoins à restaurer.

Association des Parents d'élèves : Pour information, le maire donne lecture du Courrier de l'association des Parents d'élèves nouvellement constituée.

Travaux de l'étage du secrétariat de mairie et de la salle d'honneur de la mairie : dossier de subventions accordé par la DETR 2018, l'ancien logement communal rendu insalubre est totalement réhabilité, le grenier et les archives totalement nettoyés par les Élus et le plancher a été remplacé.

Tickets piscine 2018 : renouvellement et succès habituel.

Cantine scolaire de Démuin : elle a été inaugurée le 23 juin et donne entière satisfaction pour un coût tout à fait raisonnable (30 000 € au plus pour la commune pour un coût hors subventions de 510 000 €).



Modification simplifiée du PLU de Thennes : La commune n'a plus à se positionner concernant l'urbanisme puisque la compétence a été transférée à la CCALN en 2017. La municipalité a donné néanmoins un accord de principe puisque la commune va pouvoir profiter gratuitement des aménagements environnementaux de qualité du secteur prévus en 2013 par le projet d'extension de la déchetterie et qui ont été oubliés par la CCALM en contrepartie de cette extension. L'initiateur d'un projet agricole a prévu de nombreuses plantations, la réalisation d'espaces agroforestier et mellifère créant ainsi de véritables **Espaces Boisés Classés (EBC)** en lieu et place des talus-friches actuels. L'étude L111-1-4 de 2013 de cet aménagement est en ligne sur le site municipal, onglet PLU.

La modification simplifiée du PLU a été votée depuis par le conseil communautaire. Quant à la décision d'autoriser le nivellement de deux à trois hectares appartenant à un exploitant de Villers aux Érables, elle appartient uniquement aux services de l'État.

INFORMATIONS MUNICIPALES

LISTES ÉLECTORALES, il n'y a pas eu de permanence en mairie le 31 décembre 2018 :

En effet, à compter du 1er janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique (REU), toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6ème vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2019). Que les personnes fassent une demande d'inscription avant ou après le 31 décembre 2018, elles seront inscrites sur les listes électorales pour tous les scrutins à compter du 11 mars 2019 (date à partir de laquelle les listes électorales seront extraites du REU).

Dictionnaire de fin d'année CM2 : remplacé cette année 2018 par un bon d'achat scolaire de 30€.

Repas des Aînés 2019

Le 10 mars 2019, traiteur et animations habituels.



État CIVIL, table annuelle 2018

Décès : Monique DEBRIE-PILLON le 17 janvier 2018, Claude MADDALON le 28 juin 2018.



Naissances : VENTURI Louka le 15 février, ROBCIS Éliot le 18 avril, LEMAIRE Liya le 20 avril, PERCEAU Logan le 17 août, CORDONNIER Noa le 7 septembre, ÉLOY Lucien le 9 septembre, QUADRI Tilio le 10 septembre, DEBEAUVAS Suzanne le 9 octobre.

SALLE DES FÊTES DE THENNES, malgré les nombreux rappels, certains Thennois continuent à réserver la salle des fêtes pour d'autres, il faut rappeler que :

Par délibération, le conseil municipal de Thennes a fixé deux tarifs de location de la salle des fêtes, un pour les personnes du village à 260 € le WE et un autre à 530 € le WE, vaisselle comprise, pour les extérieurs au village. L'acte administratif des élus est soumis au contrôle préfectoral de la légalité mais aussi à celui du Trésor Public et qu'en pareil cas, un règlement de 260 € pour un chèque dont l'adresse n'est pas Thennoise n'est pas légal et entraîne la responsabilité du gestionnaire de la commune mais aussi celle du receveur du Trésor Public.

Par conséquent, la personne du village qui loue pour d'autres assure l'intégralité de sa responsabilité et ne la transfère pas au gestionnaire communal : Location, attestation d'assurance, chèque de caution, d'acompte, de règlement, le tout à son nom et présence obligatoire à la remise des clés et état des lieux.



Collectes et tri sélectif



Si vous égarez le calendrier 2019 qui a changé de format cette année, vous le trouverez sur :

www.thennes.fr ou www.avrelucenoye.fr

La sensibilisation au tri sélectif est un objectif de la Communauté de Communes. A Thennes, les administrés ont droit **aux félicitations** et la plateforme de tri des verres vides reste propre ; grand merci aux usagers.

Nid de frelons asiatiques, près du Monument aux Morts

La Préfecture ne disposant plus de produit insecticide, il n'a pas été détruit et fera naturellement des petits en 2019 au grand dam des apiculteurs locaux...



Par mesure d'économie, l'Anim-Infos de la mairie Moreuilloise ne sera plus distribué par la commune de Moreuil courant février mais devrait être tenu à disposition en mairie.

Élections européennes 2019



Aboiements intempestifs des chiens

C'est un des soucis au village, partir en WE c'est bien et ça détend mais laisser son chien seul pendant trois jours n'est pas la solution non plus. Malgré les rappels du maire, les aboiements permanents de jour comme de nuit continuent à agacer et perturber les administrés qui eux aussi ont besoin de se reposer...



Le conseil de la municipalité est donc d'emmener en WE également son chien, il appréciera et ne sera pas le seul !

Merci aussi de ne pas nourrir les chats qui ne vous appartiennent pas.

Défi Autonomie Séniors

Conserver sa mobilité et sa souplesse, contrôler ses postures, apprendre à bien respirer et se relaxer, réveiller et stimuler la fonction d'équilibration, contribuer au renforcement musculaire, dédramatiser la chute, etc...

Vous êtes seniors ?

La CARSAT, en partenariat avec la Communauté de Communes et la commune de Thennes vous propose de participer gratuitement aux ateliers :

« Destination Mouvement » et « Destination Équilibre ».

Les séances sont assurées par un éducateur sportif de l'UFOLEP à compter du 08 janvier 2019 et jusqu'au 02 avril 2019.

Les deux ateliers sont dispensés chaque semaine les mardis matins à la salle des fêtes de Thennes :

1^{er} atelier à 9h15 et second atelier à 10h30

Renseignements et inscriptions :

contact@defi-autonomie-seniors.fr : 03 22 82 62 23

Il est également possible de s'inscrire à l'occasion de la 1^{ère} séance. Plus d'infos www.avrelucenoye.fr

Les partenaires



ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Nouvelle tranche de travaux de 600 000€ (Thennes-Berteaucourt). Début des travaux à Thennes, rues des Écoles, Plâtrier, Michel et de l'Abbaye, troisième semaine de janvier et des

désagréments sont à prévoir, merci d'avance pour votre indulgence et patience. L'équipe d'EIFFAGE en place fera sans aucun doute, et comme elle l'a toujours fait, le nécessaire pour vous satisfaire.



Lundi 7 janvier de 14h à 19h salle des fêtes de Moreuil